

4AS FINANCES
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : Avenue Marguerite Puhl Demange
54150 VAL DE BRIEY
R.C.S. VAL DE BRIEY 533 854 469

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 18 DECEMBRE 2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le 18 décembre

Les associés de la société 4AS FINANCES, ci-après « la Société » :

- **Monsieur Stéphane PIGUET**, demeurant 7B rue Camille Durutte – 57070 MEY, propriétaire de 408 actions en pleine propriété et 402 actions en usufruit,
- **Madame Angélique PIGUET**, demeurant 7B rue Camille Durutte – 57070 MEY, propriétaire de 94 actions en pleine propriété et 96 actions en usufruit,
- **Monsieur Alexandre PIGUET**, demeurant 7B rue Camille Durutte – 57070 MEY, propriétaire de 166 actions en nue-propriété,
- **Madame Aurore PIGUET**, demeurant 95 cours Charlemagne – 69002 LYON, propriétaire de 166 actions en nue-propriété,
- **Madame Ambre PIGUET**, demeurant 25 rue de Zurich – 67000 STRASBOURG, propriétaire de 166 actions en nue-propriété

Seuls associés de la Société ayant droit de vote et représentant en tant que tels la totalité des 1000 actions composant le capital de la Société ayant droit de vote, ont décidé d'adopter, à la demande du Président, les décisions collectives ci-après.

APRES AVOIR RAPPELE :

1. Que, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts de la Société, les décisions collectives peuvent résulter du consentement des associés exprimé dans un acte sous seing privé, le cas échéant sous signature électronique.

2. Que les associés sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président,
- Modification de la mission du Co-Commissaire aux Comptes,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

3. A cet effet, il est remis aux associés les documents suivants :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

PREMIERE DECISION

Les associés ont par décisions unanimes du 3 décembre 2025 décidé de nommer la société AUDITEX Réviseurs, société de Commissaires aux Comptes, dont le siège social est situé 151 avenue Aristide

Briand à 68200 MULHOUSE, immatriculée au RCS de MULHOUSE sous le numéro 482 071 636, en qualité de co-Commissaire aux Comptes titulaire.

Il est cependant modifié les informations suivantes :

- La nomination est donnée pour un mandat de six exercices, de l'exercice clos le 31 janvier 2026 jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2031 ;
- La mission porte sur les comptes consolidés et les comptes annuels de la Société ;
- La société AUDITEX Réviseurs se voit également confier une mission complémentaire consistant en la réalisation des rapports sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2025.

La société AUDITEX Réviseurs a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait les modifications de son mandat et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME DECISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

M. Stéphane PIGUET

Mme Angélique PIGUET

M. Alexandre PIGUET

Mme Aurore PIGUET

Mme Ambre PIGUET